



Communiqué de presse

Paris, le 18 avril 2018, 18h00

## Éligibilité des titres Wavestone au dispositif PEA-PME

Le cabinet Wavestone confirme respecter tous les critères d'éligibilité\* au PEA-PME précisés à l'article L.221-32-2 du Code monétaire et financier.

En conséquence, les actions Wavestone peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

*\* Pour être éligibles au PEA-PME, les titres doivent avoir été émis par une entreprise dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 Md d'euros, dont aucune personne morale ne détient plus de 25% de son capital, qui emploie moins de 5 000 personnes, et qui réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md d'euros ou dont le total bilan est inférieur à 2 Mds d'euros. Ces critères doivent s'apprécier en tenant compte du fait que l'entreprise fait éventuellement partie d'un groupe.*

### A propos de Wavestone

*Dans un monde où savoir se transformer est la clé du succès, l'ambition de Wavestone est d'apporter à ses clients des réponses uniques sur le marché, en les éclairant et les guidant dans leurs décisions les plus stratégiques.*

*Wavestone rassemble 2 600 collaborateurs présents sur 4 continents. Il figure parmi les leaders indépendants du conseil en Europe, et constitue le 1<sup>er</sup> cabinet de conseil indépendant en France.*

*Wavestone est coté sur Euronext à Paris et est éligible au PEA-PME. Wavestone est labellisé Great Place To Work®.*

#### Wavestone

**Pascal IMBERT**  
Président du Directoire  
Tél. : 01 49 03 20 00  
**Sarah LAMIGEON**  
Directrice de la communication  
Tél. : 01 49 03 20 00

#### Actus

**Mathieu OMNES**  
Relations analystes - investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 92  
**Nicolas BOUCHEZ**  
Relations presse  
Tél. : 01 53 67 36 74